


 Nous
contacter


Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 09/03/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 9 mars 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 9 mars 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Gardiens de la paix. Leur seule arme : la communication
- Standard – Hanovre
- SPEED
- Passerelle Saucy – pont de Huy, deux chantiers d'importance en phase de finition

Gardiens de la paix. Leur seule arme : la communication

Le Collège communal a entendu une communication de M. Willy Demeyer, Bourgmestre, relative à l'engagement de trois gardiens de la paix supplémentaires.

Pour rappel, 36 gardiens de la paix (personnel de terrain habillé en mauve) officient dans notre ville depuis septembre 2005. Ils sont centralisés dans les 14 commissariats de quartier de la Ville.

Leurs missions sont variées et multiples. Ils sont affectés prioritairement à la sécurisation des abords d'établissements d'enseignement secondaire, des espaces verts et des plaines de sport.

De plus, ils sont chargés de signaler aux services communaux compétents les problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie constatés lors de leurs passages dans les quartiers. Ils sont également des acteurs importants du Plan d'Action Prioritaire dans les Quartiers, lancé par le Collège le 1er mars dernier.

Les gardiens de la paix liégeois répondent aux critères suivants : être âgé de minimum 45 ans, être titulaire d'un diplôme secondaire inférieur, compter six mois de chômage dans les neuf derniers mois et être détenteur d'un certificat de bonne vie et mœurs.

Afin de gérer au mieux leur travail de proximité avec le citoyen, les agents ont suivi une formation adéquate à leurs fonctions sur des sujets comme :

- le règlement communal
- le secourisme
- la médiation et la gestion des conflits

Au niveau financier, ce programme est subsidié par le Service Public Fédéral (SPF). D'une part, le SPF Emploi octroie un montant de 420 €, par mois et par agent et d'autre part, le SPF Intérieur octroie 371.84 € par an et par agent, pour les frais de fonctionnement.

Au contact de la population dans un but de sensibilisation à la prévention et à la sécurité, ils participent à l'amélioration du sentiment de sécurité des citoyens. Ce sont désormais des acteurs essentiels dans la vie des quartiers. C'est pourquoi, la Ville se réjouit de pouvoir compter sur un effectif supplémentaire.



Standard – Hanovre

Le Collège communal a entendu une communication de M. Willy Demeyer, Bourgmestre, relative au bilan sécurité à l'issue du match Standard – Hanovre.

L'arrêté de police imposant le système « combi - ticket - bus » (les supporters sont tenus, pour pouvoir accéder à la zone de sécurité aux abords du stade, de se munir d'un

titre d'accès préalablement acheté via les clubs de supporters allemands et d'y venir exclusivement en cars) a permis à cette importante rencontre sportive de l'Europa League de se dérouler sans encombres.

Les forces de l'ordre, au nombre de 305 policiers, ont assuré le maintien de l'ordre public dès 19h30, le dispositif étant levé à 0h30.

Le bilan médical fait état de 9 entrées au poste de soins dont 4 évacuations vers les hôpitaux. Au niveau policier, 4 personnes ont été interpellées pour infraction à la Loi football (introduction d'engins fumigènes, revente de ticket,...) dont un supporter allemand qui a été relaxé à l'issue du match.

Par ailleurs, dans le cadre d'une étude universitaire européenne commanditée par l'UEFA, menée en collaboration avec la Police fédérale et la Police locale de Liège, des observateurs de 19 pays étaient présents au match pour observer les mesures de maintien d'ordre appliquées dans notre ville.



SPEED

M. Willy Demeyer, Bourgmestre, réunira prochainement les 4 partenaires du projet.

Suite à la décision du Gouvernement wallon de reporter la création d'un Centre Sportif de Haut niveau en Communauté française, M. Willy Demeyer, Bourgmestre, réunira prochainement les membres du consortium Speed, à savoir l'Université de Liège, la Province de Liège et la Ville de Seraing pour faire le point sur le dossier et envisager les pistes pour poursuivre le développement des infrastructures sportives liégeoises.

Les responsables sont en effet convaincus que Liège reste un endroit idéal pour permettre aux sportifs francophones d'améliorer leurs performances.



Passerelle Saucy – pont de Huy deux chantiers d'importance en phase de finition

M. Roland Léonard, Echevin des Travaux a fait une déclaration au Collège communal relative aux chantiers de la passerelle Saucy et du pont de Huy.

En totalisant 20 jours d'intempérie, les mois de janvier et février ne furent pas propices à la reprise des chantiers au long cours. Il semble à présent que, fidèle à la tradition, le mois de mars offre des perspectives nettement plus favorables sur le plan climatique.

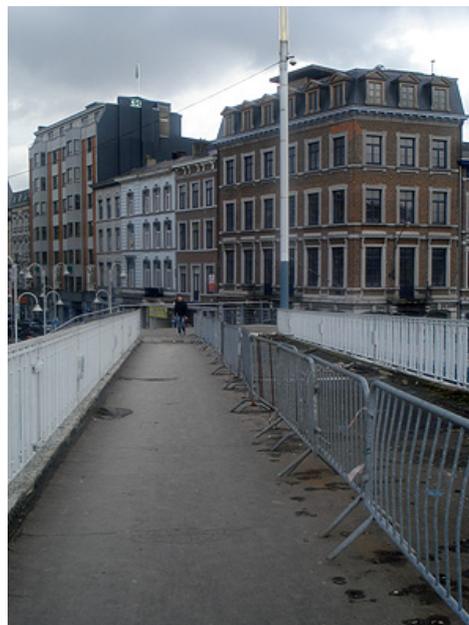
Les travaux sur la passerelle Saucy et sur le pont de Huy, très sensibles aux conditions atmosphériques, pourront dès lors reprendre dès ce lundi. Roland Léonard, Echevin des Travaux, saisit cette occasion pour faire le point sur ces chantiers d'importance qui rentrent ainsi dans leur toute dernière phase d'accomplissement.

La passerelle Saucy

Dès le 12 mars, le chantier entrera dans la phase d'étanchéité du tablier, prélude obligatoire à la pose du tarmac. La passerelle présente une largeur de 5,50 m et cette opération concerne bien sûr toute la superficie de la traversée.

Pour l'exécution du chantier de réfection complète de l'ouvrage, Roland Léonard avait mis l'accent sur la nécessité de maintenir le plus longtemps possible l'accès de la passerelle aux piétons. Tenant compte de ces instructions, les travaux se dérouleront dans le sens de la longueur et de façon alternative de chaque côté de la passerelle.

Il s'agira d'abord de la démolition de la chape existante à l'aide d'une mini-pelle et d'un dumper. La superficie traitée sera ensuite nettoyée par jet à haute pression, avant de procéder enfin à la pose de la nouvelle chape sur une surface entièrement plane. La zone de



chantier sera isolée sur toute la longueur de l'édifice par des barrières nadar, recouvertes de panneaux en bois pour éviter toute projection de matériaux et pour isoler au maximum du bruit les piétons. A la disposition de ceux-ci, un passage de 1,50 m sera en permanence maintenu.

L'Echevin rappelle que cette largeur correspond aux normes d'un trottoir conforme, notamment pour le passage de personnes en chaises roulantes. Des élargissements seront néanmoins prévus au milieu de la passerelle et en sommet de rampe, en rive gauche, pour permettre d'éventuels croisements nécessitant davantage de largeur.

Sous réserve bien sûr de conditions climatiques favorables, le traitement alternatif de l'étanchéité du tablier de la passerelle devrait se poursuivre jusqu'à la mi-mai, avec un changement de côté à la mi-avril.

La seule fermeture inévitable de la passerelle à toute traversée se fera du 14 au 18 mai, lorsqu'on procédera à la pose du tarmac. Celui-ci sera posé en une seule fois par souci d'harmonisation. Pour rappel, il s'agit d'un tarmac gris dont la nuance de ton vise à refléter davantage la lumière du jour ou l'éclairage de nuit. A ce titre, l'éclairage spécifique de la passerelle sera également renouvelé pour un effet renforcé.

L'ultime étape du chantier consiste en la pose des joints de dilatation aux extrémités de la passerelle. Durant cette étape, la circulation sera rétablie. Les travaux qui représentent un budget de 490.000€, devraient se terminer à la fin du mois de mai, soit pour la fin du printemps, comme l'annonçait encore Roland Léonard en septembre dernier.

Le pont de Huy

L'ultime phase de la rénovation complète du pont de Huy consiste en la réfection en profondeur des abords et des cheminements piétons. Pour rappel, le chantier de rénovation de cet ouvrage datant de 1873, avait commencé en avril dernier. Une ingénieuse coordination du chantier avait permis la réouverture du pont, sur ses deux rives, à la mi-décembre.

L'objectif poursuivi était de normaliser la circulation automobile à cet endroit stratégique, à l'approche des fêtes de fin d'année.

Des trottoirs en asphalte coulé gravillonné

Dès ce lundi 12 mars, les travaux commenceront par le renouvellement du trottoir aval, côté Outremeuse. Ces travaux imposent le remplacement de la chape avant la pose du nouveau revêtement.

Les luminaires sont également démontés pour être traités et repeints avant de reprendre leur place, entièrement rénovés. Le traitement du trottoir aval devrait durer jusqu'au 26 avril. A cette date, on passera au renouvellement du trottoir amont, côté Mativa, qui connaîtra le même traitement. Des abaissements de trottoirs seront évidemment créés pour permettre une facilité d'accès maximale aux personnes à mobilité réduite.

Lors de l'intervention sur le trottoir en aval, la bande de circulation de droite sera fermée pour permettre l'intervention des ouvriers. Lors de l'intervention sur le trottoir en amont, c'est la bande de circulation de gauche qui sera, à son tour, fermée. L'organisation du chantier permettra donc toujours la circulation automobile entre les deux rives.

Le matériau retenu pour ces cheminements piétons est l'asphalte coulé gravillonné. Serti de gravillons multicolores, il s'agit d'un matériau qui offrira aux trottoirs un revêtement agréablement différencié par rapport au tarmac de la route. Il présente aussi d'excellentes qualités d'imperméabilité grâce à l'homogénéité de son matériau de base, à savoir l'asphalte.



